

ASSOCIATION CULTUELLE LES TÉMOINS DE JÉHOVAH DE FRANCE

Association cultuelle régie par la loi du 9 décembre 1905 et publiée au JO le 12 juin 1991

Siège social : 11 rue de Seine, 92100 Boulogne-Billancourt Bureaux : 2 rue Saint-Hildevert, 27400 Louviers Adresse postale : BP 625, 27406 Louviers Cedex Téléphone : 02.32.25.55.55 - SIREN : 387 675 804

Le 30 décembre 2022

Orléans anglais

Objet : Informations concernant la Liste des lieux d'hébergement

Chers frères et sœurs,

Nous sommes heureux de vous donner les informations suivantes. Elles vous permettront d'accéder en ligne à la *Liste des lieux d'hébergement* afin de réserver une chambre dans un hôtel pour l'assemblée régionale à laquelle vous êtes invités :

Site Internet : https://rl.jw.org

Code de l'évènement : 23102E01 Code d'accès : 303573

Pour de nombreux établissements, vous trouverez dans la liste un lien vers le site de réservation de l'hôtel vous permettant de réserver une chambre aux tarifs négociés. Si un code de groupe est nécessaire pour bénéficier de ces tarifs, ce code sera indiqué sur la liste en ligne. Une version papier de la *Liste des lieux d'hébergement* sera mise au tableau d'affichage dès qu'elle sera disponible.

Les informations relatives à l'hébergement (qu'il s'agisse du code de l'évènement, du code d'accès, ou de renseignements concernant les hôtels) concernent seulement votre assemblée régionale et sont destinées uniquement aux Témoins de Jéhovah et aux personnes intéressées par la vérité qui fréquentent votre assemblée locale. Par conséquent, ne postez aucune de ces informations sur les réseaux sociaux ou sur Internet. Ne les transmettez pas non plus à des personnes qui n'appartiennent pas à votre assemblée locale.

Les réservations pourront se faire à partir du lundi 9 janvier 2023, à 8 heures. Aucune réservation ne doit être effectuée auprès d'un hôtel avant cette date, que ce soit par téléphone ou en ligne. S'il ne vous est pas possible d'accéder en ligne à la *Liste des lieux d'hébergement*, vous pouvez en obtenir une version papier auprès du secrétaire de votre assemblée locale. N'hésitez pas à lui demander de l'aide si vous rencontrez des difficultés pour faire votre réservation ou si vous avez besoin d'informations sur les lieux d'hébergement disponibles pour une autre assemblée régionale.

Nous espérons que ces dispositions permettront à un plus grand nombre de personnes de profiter du riche banquet spirituel que Jéhovah nous a préparé à l'occasion de notre prochaine assemblée régionale.

Vos frères,

Association Cultuelle les Témoins de Jéhovah de France

CO-35-F 11/22